



COMMUNAUTE DE COMMUNES
MAURIENNE-GALIBIER
ST MICHEL DE MAURIENNE

REGLEMENT INTERIEUR 2015/2016 Accueil des enfants de 3 à 11 ans

- 1-ACCUEILS PERISCOLAIRES (MATIN-MIDI-SOIR)
- 2-TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES)
- 3-ACCUEIL DE LOISIRS L'ETERLOU
(MERCREDI APRES-MIDI ET VACANCES SCOLAIRES)
- 4-REGLEMENT COMMUN AUX 3 ACCUEILS

Préambule :

La Communauté de Communes Maurienne-Galibier gère :

- 1- **les accueils périscolaires** pour le compte des communes de St-Michel de Maurienne et de St-Martin d'arc
- 2- **les TAP** dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour la commune de St Michel de Maurienne
- 3- **le centre de Loisirs L'ETERLOU** pour l'ensemble des communes

Ce règlement intérieur s'applique à l'ensemble des accueils. Il a pour but de définir le cadre général et les conditions d'accès à ces services.

Nous vous rappelons que la présence de vos enfants n'est pas obligatoire sur les accueils périscolaires, les TAP ou le centre de loisirs, aussi nous demandons à chaque famille de prendre connaissance du nouveau règlement intérieur afin d'inscrire les enfants en toute connaissance de cause.

1. ACCUEILS PERISCOLAIRES (hors vacances scolaires)

1.1 Accueil du matin

L'accueil du matin est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 8h30, dans les locaux de l'école primaire de St-Michel de Maurienne.

Les enfants (primaires et maternelles) sont pris en charge dans l'enceinte de l'école **par les animateurs et en lien avec les parents.**

A l'arrivée des enfants au sein de la structure, une collation est proposée (fruit, laitage, biscuit) pour les enfants accueillis entre 7h30 et 8h.

Spécificités pour les maternelles :

- ⇒ du centre : un accompagnement à pied est programmé entre 8h25 et 8h30
- ⇒ de la Collombette : un transport en minibus de la CCMG est programmé entre 8h10 et 8h15 (selon les inscriptions)

1.2 Accueil du midi

Le restaurant scolaire est ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30, dans les locaux de l'école primaire de St-Michel de Maurienne.

La capacité d'accueil est de 68 enfants.

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs à partir de 11h30, en lien :

- soit avec les enseignants en primaire
- soit avec les enseignants et les ATSEM en maternelle
- soit avec les accompagnateurs pour les enfants concernés par le transport scolaire

Pour les enfants de la maternelle centre de St-Michel, un animateur les récupère directement à l'école pour les amener au restaurant scolaire.

Lors de la prise en charge des enfants au sein de la structure, des temps d'animation (en fonction de l'âge des enfants) sont proposés de 11h30 à 12h, puis de 13h à 13h30.

Pour les maternelles, ce temps d'animation se déroule de 12h45 à 13h25.

Pour les enfants de la Collombette, le retour à l'école est prévu pour 13h15.

1.3 Accueil du soir

L'accueil du soir est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h, dans les locaux de l'école primaire de St-Michel de Maurienne.

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs à partir de 16h30, en lien :

- soit avec les enseignants en primaire
- soit avec les enseignants et les ATSEM en maternelle
- soit avec les accompagnateurs pour les enfants concernés par le transport scolaire
- soit avec les animateurs des TAP les jeudis

Pour les enfants de la maternelle du centre de St-Michel de Maurienne, un animateur les récupère directement à l'école pour les emmener sur le lieu d'accueil.

A l'arrivée des enfants au sein de la structure, un goûter est proposé.

A partir de 17h, des activités en fonction de l'âge des enfants sont proposées.

A l'issue de l'accueil, les enfants sont remis **uniquement** aux personnes désignées sur la fiche d'inscription **dans l'enceinte de l'école** (sauf activités spécifiques).

1.4 Départ anticipé d'un enfant :

- 1- Prévenir la CCMG au préalable au **04 79 56 52 54** qui informera l'équipe d'encadrement,
- 2- **Exceptionnellement**, en cas de récupération anticipée de l'enfant directement sur l'accueil, nous demandons aux responsables de l'enfant de signer un registre de sortie,
- 3- Pour tout départ ponctuel ou fréquent d'un enfant (seul sans adulte) pour une activité annexe, une décharge écrite sera ajoutée au dossier d'inscription précisant les jours et horaires (**formulaire disponible sur demande**).

1.5 Fréquentation et inscriptions

La fréquentation des accueils périscolaires peut se faire de façon régulière (tous les jours, une semaine sur deux, sur présentation d'un planning annuel) ou occasionnelle (sur planning ou ponctuellement). **Les inscriptions se font UNIQUEMENT et DIRECTEMENT à l'accueil de la Communauté de Communes** (possible aussi par mail ou par courrier et très exceptionnellement par téléphone).

En cas de **fréquentation ponctuelle**, les parents doivent informer la communauté de communes AU PLUS TARD LE JEUDI 16H00 pour la semaine suivante et **cela quel que soit le temps d'accueil**, de même pour **les désinscriptions** le cas échéant. Passé ce délai, aucune inscription supplémentaire ou désinscription ne pourra être prise en compte (sauf accueil d'urgence).

RAPPEL : pour chaque accueil, la CCMG ne pourra pas prendre plus d'inscriptions d'enfant que la réglementation ne lui autorise.

Les repas sont assurés par un prestataire extérieur impliquant une logistique importante dans la commande des repas. Par conséquent, nous demandons à l'ensemble des familles d'inscrire leurs enfants en temps et en heure afin d'assurer une organisation optimum de ce service.

1.6 Tarifs et facturation

Les tarifs sont fixés par les communes et peuvent être révisés en cours d'année. Ils tiennent compte du quotient familial. Pour l'année scolaire 2015-2016 :

Q.F	Q.F<436	437<QF<544	545<QF<625	626<QF<700	QF>701
Matin	1,00 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €
Restaurant	4,00 €	4,30 €	4,60 €	4,90 €	5,20 €
Soir	1,00 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €

La facturation s'effectue en fonction de votre Quotient Familial. Un justificatif est demandé à l'inscription ainsi que courant Janvier (date anniversaire de révision des QF par la CAF). Sans justificatif de votre part, nous serons dans l'obligation de vous appliquer le montant maximum.

La facturation s'effectue en début de mois suivant les présences de l'enfant. Dans le cas de facture impayée, la trésorerie de St-Michel effectue les rappels en fonction de la réglementation en vigueur.

Seules les absences imprévisibles (maladie, urgences...) seront prises en compte et non facturées et cela uniquement sur présentation d'un certificat médical fourni les jours suivants.

En cas de grève de l'éducation nationale, la mairie ayant obligation de mettre en place un service minimum, le restaurant scolaire fonctionne normalement et donc tout repas non décommandé à l'accueil de la CCMG 48h à l'avance sera facturé.

2. TAP (TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES)

2.1 Accueil du jeudi

Les TAP en lien avec les rythmes scolaires ont lieu chaque jeudi de 13h30 à 16h30 (**hors vacances scolaires**) dans des locaux municipaux (écoles, gymnases, bibliothèque...) suivant les activités proposées.

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte des écoles **directement à leur arrivée par l'équipe d'encadrement des TAP (animateurs, ATSEM, intervenants).**

2.2 Fréquentation et inscriptions

La fréquentation aux TAP se fera par période de vacances à vacances (7 à 9 semaines selon les périodes).

Les parents devront informer la Communauté de Communes de la présence de l'enfant sur les activités 15 jours avant le début de la nouvelle période, au plus tard le vendredi, veille des vacances scolaires.

Les programmes des TAP sont affichés dans les écoles, à la Mairie de St-Michel, à la CCMG et diffusés sur le site internet www.maurienne-galibier.com, **3 à 4 semaines avant le début de chaque session.**

La communauté de communes limite le nombre d'enfant par groupe en fonction des activités proposées pour ne pas nuire au bon fonctionnement général et peut selon l'organisation changer la constitution des groupes en fonction d'évènements extérieurs (absences...).

Toute absence d'enfant doit être signalée à l'accueil de la CCMG au plus tard **chaque jeudi avant 12h.**

ATTENTION : Aucun départ anticipé n'est autorisé dans le cadre des TAP sauf en cas d'urgence.

RAPPEL : les enfants sont sous la responsabilité de la CCMG à partir du moment où ils sont physiquement à l'intérieur des écoles. En cas d'absence non communiquée par la famille, la CCMG décline toute responsabilité.

2.3 Tarifs et facturation

Les tarifs sont fixés par la commune de St Michel de Maurienne et peuvent être révisés en cours d'année. Pour l'année scolaire 2015-2016 :

JEUDI 13h30-16h30 Prix de la séance	1,50 €
--	---------------

Le règlement s'effectuera sur la session complète et ce quel que soit le nombre de présences réelles de l'enfant.

Ex : du 1 sept 2015 au 16 oct 2015 (vacances d'Automne), il y aura 7 jeudis, ainsi le coût de l'activité pour un enfant sera de 1,50 € * 7 séances = 10,50 € sur la première session, même si l'enfant est absent sur une ou plusieurs séances.

La facturation s'effectue par période à la fin de chaque session.

Dans le cas de facture impayée, la trésorerie de St-Michel effectue les rappels en fonction de la réglementation en vigueur.

3. ACTIVITE EXTRA-SCOLAIRE : **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT L'ETERLOU (3/11 ans)**

3.1 Accueil du mercredi après-midi (hors vacances scolaires)

Horaires : le mercredi de 13h30 à 18h00

Lieu : Ecole primaire de St-Michel de Maurienne

Accueil du début d'après-midi : de 13h30 à 14h30

Les enfants sont pris en charge dans l'enceinte de l'école par les animateurs en lien :

- soit avec les parents
- soit avec le personnel du restaurant scolaire

Temps de départ du soir : de 17h00 à 18h00

Les enfants sont pris en charge par un adulte responsable de l'enfant (autorisé sur le dossier d'inscription).

3.2 Accueil petites vacances scolaires et été

Jours d'ouverture : du lundi au vendredi sur l'ensemble des vacances scolaires.

Horaires : 8h à 18h avec possibilité d'inscription à la journée, la demi-journée (matin et/ou après-midi) avec ou sans repas.

Lieu : Ecole primaire de St-Michel de Maurienne

Fermeture annuelle : dernière semaine d'Août et vacances de fin d'année (Noël)

Repas : Les repas sont assurés par un prestataire extérieur impliquant une logistique importante dans les commandes des repas. Par conséquent, nous demandons à l'ensemble des familles d'inscrire leurs enfants en temps et en heure afin d'assurer une organisation optimum de ce service. En cas de pique-nique, la gestion des repas est effectuée par le centre. De plus, le centre gère tous les gouters des enfants.

Divers : Les qualifications du personnel ainsi que le taux d'encadrement répondent aux normes en vigueur (conformément à l'agrément Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

3.3 Les inscriptions

Les inscriptions se font uniquement auprès du personnel de l'accueil de loisirs :

- soit par téléphone au 06 73 43 77 57 (renseignements, prise de rendez-vous...)
- soit directement à l'école primaire de St-Michel de Maurienne, hors vacances scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h00 et les mercredis après-midi de 13h30 à 18h00

RAPPEL : pour les vacances scolaires, les inscriptions s'effectuent au maximum 8 jours avant le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant.

3.4 Les tarifs

Les tarifs sont fixés par la Communauté de Communes Maurienne-Galibier et peuvent être révisés en cours d'année. Pour la semaine ski, les tarifs seront communiqués ultérieurement.

Tarifs 2015-2016		QF5 > 701	QF4 700 à 626	QF3 625 à 545	QF2 544 à 437	QF1 < 436
Enfants du territoire	Journée	15.00	14.50	13.50	12.00	11.25
	½ journée ss repas + Mercredi AM	5.75	5.25	4.75	4.25	3.25
	½ journée + repas	13.20	12.75	12.25	11.75	9.00
	Forfait 5 jours	72.00	67.00	60.00	52.00	35.00
	*Forfait 4 jours	58.00	54.00	50.00	42.00	30.00

*Ce tarif est applicable seulement les semaines avec un jour férié inclus.

Les tarifs sont dégressifs pour le second enfant de -10%, le troisième -20%..... Pour bénéficier de la réduction, les enfants doivent être présents en même temps.

4. REGLEMENT COMMUN AUX 3 ACCUEILS

4.1 Conditions d'accès

- **Accueils périscolaires :**
L'accès aux accueils périscolaires est réservé aux élèves fréquentant les écoles de St-Michel de Maurienne et de St-Martin d'Arc, âgés de 3 à 11 ans.
- **Les TAP**
L'accès aux TAP est réservé aux élèves fréquentant les écoles primaires et maternelles de St-Michel de Maurienne, âgés de 3 à 11 ans.
- **L'ALSH L'ETERLOU**
L'accès au centre de loisirs est ouvert à l'ensemble des enfants du territoire (âgés de 3 à 11 ans) de la CCMG, mais peut accueillir des enfants hors territoire (tarification en fonction).

4.2 Le dossier d'inscription

Les dossiers d'inscription sont établis par les parents ou la personne ayant la charge légale de l'enfant **et renouvelés chaque année**. Le dossier 2015-2016 couvrira la période de septembre 2015 à septembre 2016, et sera valable aussi bien pour les accueils périscolaires, les TAP et les accueils de loisirs (mercredis, petites et grandes vacances scolaires).

Il conviendra aux parents de remplir un dossier d'inscription (fourni ci-joint par la Communauté de Communes) pour chaque enfant de la famille, composé de :

- la fiche individuelle de renseignements
- la fiche sanitaire de liaison
- la dernière page du règlement intérieur signée

Et de fournir les documents suivants :

- copie du livret de famille
- un justificatif de domicile
- une photocopie de la dernière notification du quotient familial de la CAF/MSA
- une attestation d'assurance scolaire et extrascolaire à jour au nom de l'enfant
- une copie des pages de vaccinations du carnet de santé

Le dossier devra être remis à l'accueil de la Communauté de Communes Maurienne-Galibier COMPLET avant la première fréquentation de l'enfant.

Si votre enfant fréquentait **déjà les accueils périscolaires sur l'année 2014-2015**, nous demandons aux responsables de l'enfant de renouveler uniquement la fiche de renseignement et de nous faire parvenir les justificatifs CAF, l'attestation d'assurances scolaires et le nouveau règlement signé.

Les autres documents sont nécessaires uniquement en cas de modification (changement d'adresse, nouvelles allergies, n° de téléphone, nouvel enfant...).

La Communauté de communes ne pourra être tenue pour responsable si ces nouvelles informations ne sont pas communiquées et ce quelle que soit l'information manquante.

4.3 Citoyenneté

En cas de perte ou de vol, la CCMG n'est pas responsable des objets ou vêtements des enfants. Nous conseillons aux parents d'être vigilants par rapport aux affaires emmenés par les enfants dans les différents lieux d'accueil (vêtements de marque, bijoux, téléphone, carte de jeux...).

La vie en collectivité implique le vivre ensemble autant pour l'enfant que pour l'adulte. Des bases de respect mutuel sont établies implicitement et explicitement.

En cas de non-respect des règles de vie commune (langage, bagarre, dégradation volontaire...) et en fonction de la gravité de la situation :

- dans un premier temps : échange avec l'enfant et l'équipe pédagogique sur la situation
- si besoin, étape 2 : un mot d'information est adressé aux parents afin de communiquer la situation
- si besoin, étape 3 : rendez-vous entre les parents, l'enfant et l'équipe pédagogique concernée afin de trouver ensemble une solution à la situation

4.4 Transport des enfants

Dans le cadre de toutes les activités liées à l'organisation des services, vos enfants peuvent être transporté en véhicule CCMG (minibus), en véhicule de location (voiture ou minibus), en car collectif, en train et ponctuellement en véhicule personnel des agents (avec assurance spécifique).

4.5 Responsabilité

RAPPEL :

- L'adulte accompagnant l'enfant doit se présenter à un animateur
- Les enfants arrivant seuls dans l'enceinte de l'école doivent se présenter à un animateur

Départ d'un enfant : en cas de doute sur l'identité d'un adulte, il peut être demandé une carte d'identité de la personne pour la comparer aux noms précisés sur le dossier d'inscription.

Au cas où un mineur (grand frère ou grande sœur) est autorisé par les parents à récupérer un enfant à la sortie des lieux d'accueil, nous demandons à ce qu'une décharge écrite soit ajoutée au dossier d'inscription.

Nous attirons votre attention sur le fait de laisser partir seul un enfant. Cela implique une maturité suffisante de l'enfant. Cette autorisation est sous la responsabilité des familles (voir fiche de renseignements).

INFOS UTILES A CONSERVER

Pour les questions administratives TAP/PERISCOLAIRE (inscription, facturation, règlement) OU pour les questions d'urgence (retard, absence de dernière minute, les cas particuliers ...) :

Accueil de la Communauté de communes Maurienne Galibier

Personnel d'accueil : Christelle ANDOUCHE, Célia GROS, Anne Laure VANHEMS

☎ : 04.79.56.52.54

Courriel : periscolaire@maurienne-galibier.com

Coordinateur Petite Enfance/Enfance/Jeunesse

Jean-Antoine ORUSA

Courriel : orusa.ccmg@gmail.com

Directrice ALSH L'Eterlou

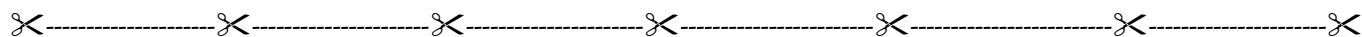
Magali MAGNIN

Courriel : magnin.ccmg@gmail.com

Référante TAP CCMG

Maud BOIS

Courriel : bois.ccmg@gmail.com



COUPON A REMETTRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAURIENNE-GALIBIER

Je soussigné(e)mère, père*, tuteur
légal de l'enfantreconnais avoir pris
connaissance du présent règlement intérieur 2015-2016 des accueils périscolaires, des TAP et du
Centre de Loisirs l'Eterlou et accepte l'intégralité des clauses qui y sont stipulées.

Date et signature :

* Rayer les mentions inutiles